

LE SYNDICAT DES COSTIÈRES DE NÎMES EMPORTE L'APPEL À PROJETS « L'ANNÉE DE LA GASTRONOMIE 2022 » GRÂCE À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CCI

[Le Syndicat des Costières de Nîmes emporte l'appel à projets « L'année de la Gastronomie 2022 » grâce à l'accompagnement de la CCI](#)

Le 25 août 2022, lors du dernier JeuDiVin, Eric GIRAUDIER, président de la CCI Gard et Bernard ANGELRAS, président du Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes ont signé ensemble la convention « Année de la Gastronomie ».

Ce dispositif initié et financé par le gouvernement permet de soutenir de s initiatives de valorisation de la gastronomie sur tout le territoire et dont les dossiers sont proposés et instruits par la CCI Gard. « L'année de la gastronomie permet de récompenser des projets innovants et fédérateurs

autour du partage et du vivre ensemble et fait rayonner les produits locaux » confirme Eric GIRAUDIER.

Le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes, un des principaux lauréats de cet évènement, a obtenu un financement de 50 000 €. Cette subvention lui a permis de mettre en avant les vins d'AOC Costières de Nîmes et AOC Clairette de Bellegarde lors des JeuDiVin, manifestation organisée en juillet et août durant les Jeudis de Nîmes. « Notre projet a été sélectionné et nous avons pu ainsi promouvoir les différents vigneronns auprès d'un public large et varié, toujours dans une volonté de découverte et de partage autour des vins » témoigne Bernard ANGELRAS. L'appel à projet « L'année de la gastronomie » a contribué à faire des JeuDiVin 2022 un évènement vinicole incontournable mêlant à la fois gastronomie, partage et simplicité.

